

ANNEXE VIII

Terminologie

La terminologie budgétaire utilisée dans le présent document reflète autant que possible celle de l'Organisation des Nations Unies. Des expressions et des définitions propres au PAM y ont été ajoutées chaque fois que nécessaire.

Activité

Toute mesure prise ou travail exécuté ayant entraîné la mobilisation de moyens, tels que fonds, assistance technique et autres types de ressources, en vue d'obtenir des produits spécifiques.

Activités fondamentales

Activités essentielles qui contribuent à la mise en œuvre efficiente et efficace du plan d'exécution annuel, mais qu'il n'est pas facile de rattacher à un plan stratégique de pays en particulier.

Autres services

Activités accessoires ou supplémentaires qui ne sont pas essentielles pour appuyer directement les opérations du PAM.

Bénéficiaires

Personnes qui bénéficient directement (bénéficiaires de niveau 1) ou indirectement (bénéficiaires de niveau 2 ou 3) des interventions du PAM à un moment quelconque de la période considérée.

Besoins opérationnels

Ensemble des besoins opérationnels directs et des coûts d'appui directs et indirects liés aux programmes approuvés et aux programmes qu'il est prévu de soumettre au Conseil pour approbation.

Budget administratif et d'appui aux programmes

Partie du budget du PAM qui concerne l'appui indirect aux activités du PAM.

Budget du PAM

Élément de budget annuel du Plan de gestion approuvé chaque année par le Conseil; il présente les prévisions de ressources et de dépenses relatives aux programmes et aux activités et comprend un budget administratif et d'appui aux programmes.

Cadre de résultats institutionnels

Document normatif approuvé par le Conseil pour traduire en opérations le Plan stratégique du PAM et sa politique en matière de plans stratégiques de pays. Il établit le modèle logique dans lequel s'inscrivent les résultats des programmes et l'architecture d'appui à la gestion employée pour orienter la planification et le suivi des résultats du PAM contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques, et l'établissement des rapports en rendant compte. Le Cadre de résultats institutionnels harmonise la "ligne de visée" avec les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats. Ces indicateurs sont tenus à jour dans deux recueils: le répertoire des produits et des effets directs de programme figurant dans le Cadre de résultats institutionnels; et le répertoire des indicateurs de performance clés en matière de gestion figurant dans ce même cadre. Les cibles en matière de résultats sont fixées dans les cycles de performance des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux du Siège et font l'objet d'un examen par le Conseil lors de la soumission du rapport annuel sur les résultats.

Catégorie d'activités

Classement des activités du PAM par type normalisé en fonction de leur nature; ces activités sont décrites dans les plans stratégiques de pays. La liste détaillée des catégories d'activités du PAM figure dans le Cadre de résultats institutionnels.

Compte

État sur lequel sont inscrits des éléments d'actif ou de passif, des postes de recettes ou de dépenses, et qui sert à enregistrer les opérations y afférentes, exprimées en valeur monétaire ou en une autre unité de mesure.

Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Compte qui sert à comptabiliser tout écart entre les recettes du PAM provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et les dépenses administratives et d'appui aux programmes de l'exercice considéré. Le solde de ce compte sert de filet de sécurité au cas où les dépenses administratives et d'appui aux programmes seraient supérieures aux recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects.

Compte spécial

Compte établi par le Directeur exécutif/la Directrice exécutive pour y enregistrer des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées, et dont le solde peut être reporté d'un exercice sur l'autre.

Conseil

Conseil d'administration du PAM et ses prédécesseurs.

Contribution

Don sous forme de produits appropriés, d'articles non alimentaires, de services acceptables ou d'espèces, fait conformément aux procédures énoncées dans le Règlement financier du PAM. Une contribution peut être multilatérale, multilatérale à emploi spécifique ou bilatérale.

Contribution multilatérale

Contribution dont le PAM décide de la destination (programme ou activités du PAM) et de l'utilisation; elle peut également désigner une contribution apportée en réponse à un appel élargi dont le PAM décide, dans le cadre général de cet appel, de la destination (programme ou activités du PAM) et de l'utilisation. En pareils cas, le donateur convient qu'il se satisfera des rapports présentés au Conseil.

Contribution multilatérale à emploi spécifique

Contribution qui n'est pas versée en réponse à un appel lancé par le PAM pour une opération d'urgence précise et que le donateur prescrit d'utiliser pour une ou plusieurs activités spécifiques dont l'initiative revient au PAM ou pour un ou plusieurs programmes spécifiques.

Coûts d'appui directs

Coûts correspondant aux dépenses supportées au niveau d'un pays qui sont directement liées à l'exécution du programme dans son ensemble mais ne peuvent être rattachées à l'une de ses activités.

Coûts d'appui indirects

Coûts qui ne peuvent être directement reliés à l'exécution d'un programme ou d'une activité.

Coûts opérationnels

Coûts de transfert et coûts de mise en œuvre associés à un programme.

Directeur exécutif/Directrice exécutive

Directeur exécutif/Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, ou fonctionnaire auquel il/elle a délégué ses pouvoirs et attributions pour une question donnée.

Domaines d'action privilégiés

Catégories de contextes opérationnels du PAM qui s'excluent mutuellement. Indiqués dans tous les cadres logiques au niveau des effets directs stratégiques du PAM, les domaines d'action privilégiés sont au nombre de trois: intervention face à une crise, renforcement de la résilience et mesures destinées à remédier aux causes profondes. Chaque effet direct stratégique doit être associé à un domaine d'action privilégié.

Financement extrabudgétaire

Ressources comprenant les comptes spéciaux et les fonds d'affectation spéciale, qui peuvent être établis par le Directeur exécutif/la Directrice exécutive comme cela est prévu à l'[article 5.1 du Règlement financier](#).

Fonds d'affectation spéciale

Subdivision définie du Fonds du PAM, établie par le Directeur exécutif/la Directrice exécutive pour comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur.

Fonds général

Unité comptable établie pour enregistrer sous des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects, les recettes accessoires, la réserve opérationnelle et les contributions qui ne sont pas affectées à un fonds de catégorie d'activités, un fonds d'affectation spéciale ou un compte spécial.

Initiatives internes d'importance primordiale

Investissements non renouvelables qui sont financés au moyen d'allocations prélevées sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes ou sur d'autres fonds internes comme la part non affectée du Fonds général et visent à renforcer les capacités du PAM dans les domaines de la programmation, des opérations et de l'administration.

Lignes de crédit

Principales subdivisions du budget administratif et d'appui aux programmes à l'intérieur desquelles le Directeur exécutif/la Directrice exécutive est autorisé(e) à opérer des virements sans approbation préalable du Conseil d'administration.

Mécanisme de budgétisation des investissements

Mécanisme renouvelable permettant au PAM de mettre en œuvre des initiatives à grande échelle qui améliorent l'efficacité en réduisant les coûts à long terme.

Mécanisme de gestion globale des vivres

Mécanisme qui permet au PAM d'acheter des vivres en fonction des besoins estimés à l'échelle régionale et des prévisions de financement, l'objectif étant de tirer parti des périodes où le marché est favorable et de réduire au minimum les délais de livraison des produits alimentaires aux bénéficiaires.

Modalités de transfert utilisées par le PAM

- **Bon-produits.** Coupon papier ou électronique donnant droit à une prestation exprimée sous forme de quantités déterminées de produits spécifiés. Cet instrument constitue une modalité de transfert distincte du transfert de type monétaire ou en nature.
- **Prestation de services.** Englobe les services fournis par un bureau de pays du PAM à d'autres bureaux de pays, à des partenaires extérieurs, à d'autres entités des Nations Unies, à des organisations non gouvernementales ou à des gouvernements, entre autres.
- **Produits alimentaires.** Modalité en vertu de laquelle les bénéficiaires reçoivent des vivres en nature.
- **Renforcement des capacités.** Modalité en vertu de laquelle les capacités sont renforcées au niveau des communautés ou au profit des interlocuteurs institutionnels à la faveur des mesures ci-après: promotion d'initiatives en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements; offre de formations et d'une assistance techniques; facilitation et négociation de partenariats; garantie de la cohérence des politiques et des mesures; appui à la participation des diverses parties prenantes à la mise en œuvre; promotion de l'innovation; amélioration de l'accès aux ressources, aux savoir-faire, aux connaissances et aux réseaux en vue de réaliser l'ODD 2 et d'autres ODD.
- **Transfert de type monétaire.** Terme recouvrant un ensemble de modalités de transfert au titre desquelles les bénéficiaires disposent de pouvoir d'achat sous forme d'espèces ou de bons-valeur.

Ouverture de crédit

Montant approuvé par le Conseil à des fins spécifiées dans le budget administratif et d'appui aux programmes pour un exercice financier donné, et sur lequel peuvent être imputées les dépenses engagées à ces fins jusqu'à concurrence du montant approuvé.

Pacte de financement

Accord conclu entre les États membres et les organismes des Nations Unies en vue d'accroître la qualité et le volume des ressources en contrepartie d'une transparence et d'une responsabilité accrues.

Plan d'exécution

Plan annuel des besoins opérationnels hiérarchisés par ordre de priorité et ajustés en fonction des prévisions de financement, des ressources disponibles et des problèmes d'ordre opérationnel.

Plan de gestion

Plan de travail général triennal à horizon mobile approuvé chaque année par le Conseil, présentant les résultats prévus et les indicateurs de réalisation, ainsi que le budget annuel du PAM.

Plans stratégiques de pays

Comprennent le portefeuille complet des activités humanitaires et de développement menées par le PAM dans un ou plusieurs pays et sont établis sur la base d'une analyse menée par le ou les pays concerné(s) sur le développement durable. Dans le Plan de gestion, ce terme englobe aussi les plans stratégiques de pays provisoires, les opérations d'urgence limitées et les plans stratégiques de pays provisoires de transition.

Prestation de services

Fourniture de services, conformes aux buts, aux politiques et aux activités du PAM, à une tierce partie en échange d'un paiement.

Prêts internes en faveur des projets

Mécanisme interne de préfinancement ayant pour objectifs l'utilisation optimale des ressources des projets et la mise à disposition plus rapide des vivres. Ce mécanisme permet aux projets de recevoir un financement anticipé en attendant la confirmation des contributions prévues, dans le respect des paramètres établis en matière de gestion des risques.

Prévision globale de contribution

Projection des contributions que le PAM s'attend à recevoir, qui est établie à partir des informations disponibles concernant les donateurs, notamment les tendances de financement, les évolutions politiques et les renseignements communiqués par les donateurs partenaires dans les capitales. La prévision globale est utilisée dans le Plan de gestion pour obtenir le montant de contribution prévu pour les années à venir, qui est une donnée clé à l'échelle institutionnelle. Le montant prévu des recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects figurant dans le Plan de gestion est à son tour dérivé du montant de contribution prévu; ces recettes servent à financer le budget administratif et d'appui aux programmes proposé.

Produit du recouvrement des frais de gestion

Sommes perçues auprès d'entités externes et internes sur la base du coût total des services afin de couvrir les dépenses liées aux responsables et à l'infrastructure d'appui à la gestion des activités de prestation de services du PAM, y compris le contrôle, la gestion des risques et l'élaboration d'outils.

Programme de travail

Montant total des besoins des programmes approuvés du PAM, déterminé en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, et utilisé pour étayer les appels de fonds.

Projet

Activité distincte s'inscrivant dans une catégorie de programmes précise.

Rapport annuel sur les résultats

Rapport rendant compte à l'intention du Conseil et des donateurs des principales réalisations du PAM et des difficultés rencontrées par celui-ci. Il fait état des progrès accomplis au regard du Plan stratégique et du Plan de gestion du PAM, suit les principes de la gestion axée sur les résultats et est au cœur du système de reddition de comptes et de gestion de la performance du PAM. Ce rapport s'appuie sur les systèmes comptables et les systèmes de gestion des opérations du PAM, et il est le fruit de la concertation avec les divisions, les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les partenaires.

Ration

Désigne la quantité de vivres ou l'équivalent en espèces ou en bons fourni(e) quotidiennement à un bénéficiaire appartenant à un groupe cible; la ration est exprimée en nombre de grammes de chaque type d'aliment ou en valeur monétaire pour les espèces et les bons, et son volume ou son montant varie en fonction des besoins et du financement disponible.

Recouvrement intégral des coûts

Recouvrement de l'ensemble des coûts associés aux activités financées par une contribution ou par le paiement d'une prestation de services.

Règlement financier

Règlement adopté conformément au Règlement général, qui régit la gestion financière du Fonds du PAM. Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil peut accorder des dérogations aux dispositions dudit Règlement financier.

Transfert

Ration alimentaire ou transfert de type monétaire représentant une journée d'assistance pour un même bénéficiaire. Conformément à la définition mentionnée à l'article X.2 (c)(ii)(1) du Règlement général, la valeur de transfert des produits alimentaires est la valeur d'achat des aliments distribués aux bénéficiaires, y compris leur transformation le cas échéant. La valeur des transferts de type monétaire est le montant des espèces ou des équivalents en espèces distribués aux bénéficiaires.

Volets

Cinq catégories (A à E) qui décrivent les produits et les services fournis par les bureaux régionaux et le Siège pour aider les bureaux de pays à mettre en œuvre leurs plans stratégiques de pays et, en conséquence, pour harmoniser les plans et budgets des bureaux régionaux et des bureaux du Siège.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	(budget) administratif et d'appui aux programmes
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
CII	Compte d'intervention immédiate
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
IA	intelligence artificielle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international